Règlement du concours de dessin du musée Jeanne d'Aboville « Devenez dessin'acteur » Du 10 mars au 15 avril 2019



Objet du concours :

Le musée Jeanne d'Aboville de La Fère organise un concours de dessin sur le thème de *la Chimère* dans une acceptation large du thème dont l'inspiration doit être puisée dans les tableaux de la collection.

Qui peut participer:

Tout visiteur du musée hormis les membres du Conseil municipal de la Ville de La Fère et les membres du Conseil d'administration de l'association des Amis du musée Jeanne d'Aboville.

Comment participer:

La participation est ouverte à tout visiteur venant au musée pour dessiner en s'inspirant d'un tableau du musée. La mise en couleur n'est pas obligatoire mais est acceptée.

Ce dessin devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le dessin doit être effectué au musée Jeanne d'Aboville entre le 10 mars et le 15 avril 2019.
- Le dessin doit respecter le sujet du concours.
- Le dessin doit être effectué au crayon, au pastel, au crayon de couleur ou au feutre (pas de peinture ou d'aquarelle dans l'enceinte de l'établissement).
- Deux participations maximum par personne sont acceptées.
- Le dessin devra être accompagné de la fiche de renseignements dument remplie et signée, et pour les mineurs comporter le visa de l'accompagnant.
- Pour les mineurs, le dessin devra être réalisé de manière autonome par l'enfant sans l'aide de l'accompagnant.

Ce concours est gratuit.

Modalités de désignation des gagnants :

Des prix seront remis aux gagnants de 4 catégories :

- Ecole primaire
- Collège
- Lycée
- Adulte

Les gagnants de ces catégories seront désignés par un jury qui délibèrera après le 15 avril. Un prix spécial du jury pourra également être décerné.

Le samedi 18 mai 2019 se tiendra la remise des prix au musée Jeanne d'Aboville à 18h. Elle sera suivie d'une exposition des dessins gagnants et d'une sélection d'autres productions issues du concours pour la soirée, dans le cadre de la Nuit des Musées.

Jury du concours et critères de décision :

Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé d'élus locaux (Ville de la Fère, Communauté d'agglomération...), d'un membre de l'association des Amis du musée Jeanne d'Aboville, d'acteurs de la vie culturelle locale et de la Conservatrice du musée.

Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner un vainqueur dans chaque catégorie.

Le dessin gagnant dans chaque catégorie sera celui ayant récolté le plus de voix.

Les critères de choix porteront d'abord sur l'originalité et la visibilité de la référence faite à une toile du musée.

Droit à l'image :

Lors de la transmission de leur dessin au musée en vue de participer à ce concours, les participants ou leurs responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

Aucune rémunération ne sera versée au participant ou à ses responsables légaux au titre de sa participation au concours.

Le musée est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier sur les supports digitaux et éditoriaux du musée ou de la ville de La Fère.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », peuvent s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

Musée Jeanne d'Aboville, 5 rue du Général de Gaulle 02800 La Fère

Ce concours est financé par :













